

RTD Com.

RTD Com. 1992 p. 436
Banque. Dépôt de titres, Opérations à terme, Obligation d'information (Com. 5 nov. 1991, <i>Buon c/ Sté Banque populaire Bretagne-Atlantique</i>)
Michel Cabrillac, Professeur à l'université de Montpellier I Bernard Teyssié, Professeur à l'université de Montpellier I
La banque qui exécute, pour le compte de l'un de ses clients, des opérations à terme est tenue d'un devoir général d'information. Refusant - quant au principe d'une telle obligation - de distinguer selon qu'a été passé un contrat de gestion de portefeuille ou une simple convention de dépôt de titres, la Cour de cassation impose au banquier d'informer son client sur les risques encourus dans les opérations spéculatives sur les marchés à terme (Com. 5 nov. 1991, <i>Buon c/ Sté Banque populaire Bretagne-Atlantique</i> , cassant Rennes, 6 ^e ch., 1 ^{re} sect., 15 mars 1989, qui avait, au contraire, exonéré le banquier de tout devoir de conseil dès lors qu'il n'était lié à son client que par un contrat de dépôt de titres). La frontière entre l'information donnée sur une opération lourde de risques et le conseil de ne point s'y engager sans mûre réflexion préalable, étant, en pratique, fort ténue, est finalement assuré un élargissement du devoir de conseil mis à la charge du banquier. Alors même que le mandat qui lui a été confié est seulement de tenue de compte, la banque ne peut pas se contenter d'exécuter les ordres de son client, de le tenir informé des suites données et de l'état du compte. Seule réserve au principe posé : le devoir d'informer le client des risques courus cesse - ou s'affaiblit sensiblement - lorsque l'intéressé est un professionnel ou, du moins, une personne expérimentée. L'obligation d'information et de conseil présente un caractère d'autant moins impérieux que le client dispose d'une expérience technique suffisante des opérations qu'il réalise et des risques encourus.
Mots clés : BANQUE * Opération de banque * Dépôt de titres * Opération à terme * Obligation d'information * Contrat de gestion de portefeuille

Copyright 2014 - Dalloz - Tous droits réservés.